**FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES**

COMITÉ EXÉCUTIF
10ème session
Point 6 de l'ordre du jour

92FUND/EXC.10/2
27 octobre 2000
Original: ANGLAIS

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF À SA DIXIÈME SESSION

(tenue le 27 octobre 2000)

Président: M. G Sivertsen (Norvège)

Vice-Président: M. P San Miguel (Venezuela)

Ouverture de la session

La 10ème session du Comité exécutif a été ouverte par l'Administrateur, conformément à l'article v) du Règlement intérieur du Comité, étant donné que ni la délégation du Président sortant, ni celle du Vice-Président sortant n'était membre du Comité exécutif nouvellement élu.

1 Adoption de l'ordre du jour

Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour publié sous la cote 92FUND/EXC.10/1.

2 Élection du Président et du Vice-Président

2.1 Le Comité exécutif a élu les représentants ci-après pour la période allant jusqu'à la session ordinaire suivante de l'Assemblée:

Président M. G Sivertsen (Norvège)
Vice-Président M. P San Miguel (Venezuela)

2.2 Le Président, parlant en son nom et au nom du Vice-Président, a remercié le Comité exécutif de la confiance qu'il leur avait témoignée.

3 Examen des pouvoirs des représentants

3.1 Les membres ci-après du Comité exécutif ont assisté à la session:

Algérie	France	Norvège
Allemagne	Îles Marshall	Pays-Bas
Australie	Irlande	Singapour
Canada	Japon	Vanuatu
Croatie	Lettonie	Venezuela

3.2 Le Comité exécutif est convenu que les pouvoirs que ces délégations ont présentés à la 5ème session de l'Assemblée vaudraient également pour la 10ème session du Comité exécutif.

3.3 Les États Membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

Bahamas	Espagne	Mexique
Belgique	Finlande	Panama
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Grèce	République de Corée
	Grenade	Royaume-Uni
Chypre	Irlande	Suède
Danemark	Italie	Tunisie
Émirats arabes unis	Libéria	Uruguay

3.4 Les États non Membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à la Convention portant création du Fonds de 1992:

Antigua-et-Barbuda	Géorgie	Pologne
Argentine	Inde	Slovénie
Fédération de Russie	Malte	Tonga
Fidji	Maroc	Trinité-et-Tobago

Autres États

Arabie saoudite	Équateur	Malaisie
Brésil	Estonie	Nigéria
Cameroun	États-Unis	Pérou
Chili	Ghana	Turquie
Colombie		

3.5 Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales ci-après étaient représentées en qualité d'observateurs:

Organisations intergouvernementales:
Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971)
Organisation maritime internationale (OMI)
Communauté européenne (CE)

Organisations non gouvernementales internationales:
Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO)
Chambre internationale de la marine marchande (ICS)
Comité maritime international (CMI)

Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC)
International Group of P & I Clubs
International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF)
Oil Companies International Marine Forum (OCIMF)
Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

4 Sessions à venir

4.1 Le Comité a décidé de tenir une session les 29 et 30 janvier 2001.

4.2 Il a été décidé que le Comité tiendrait sa session ordinaire d'automne durant la semaine du 15 octobre 2001.

5 Divers

5.1 Le Comité exécutif a exprimé sa gratitude au Président sortant, M. L S Chai (République de Corée) pour sa direction éclairée durant les deux années de sa présidence.

5.2 Le Comité a rendu hommage à M. R Renger (Allemagne) pour l'aide apportée aux FIPOL au fil des ans et lui a souhaité une heureuse retraite.

6 Adoption du compte rendu des décisions

Le Comité exécutif a décidé d'autoriser l'Administrateur à établir, de concert avec le Président, le compte rendu des décisions de la session.